ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10, F +41 26 304 10 70

Décision – Sanction disciplinaire

Prénom et Nom Mickaël DOUGOUD

Date de naissance : 26.04.1991 **Bâtiment :** BC **Cellule :** C1 / 116

Vu :

La Loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM) ;

L'Ordonnance du 5 décembre 2017 relative à l'exécution des peines et mesures (OEPM) ;

Le Règlement de détention du 20 décembre 2017 de l'Etablissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse ;

Le rapport écrit du 10.02.2021 à 15h00 ;

Le protocole d'audition du 10.02.2021 à 15h00

Considérant :

- Que le concerné a reconnu avoir été en possession d'un moyen de communication illicite, ce qui constitue une infraction au règlement au sens de « possession de matériel de communication illicites »
- Que le concerné a reconnu les faits
- Que le concerné n'a jamais été sanctionné disciplinairement

Prononce :

☒ L'imposition de restriction(s) – Type de restriction(s) :

☒ privation de télévision (sont compris : écran télé, écran ordinateur, console de jeux) d'une durée de 2 semaines

L'exécution de cette sanction débute le 16.02.2021.

Sugiez, le 12.02.2021

Pour la direction de l'EDFR : Roger Crottaz

Voie de recours

La présente décision est sujette à recours dans les dix jours dès réception.
Le recours doit être adressé à la Direction de la Sécurité et de la Justice, Grand-Rue 27, 1700 Fribourg.
Le recours n'aura pas d'effet suspensif.

Le soussigné confirme avoir reçu la présente décision en mains propres. Il atteste avoir pris connaissance de la présente décision et déclare être apte à subir cette sanction.

Sugiez, le 12.02.2021

Signature de la personne détenue :

☐ La personne a refusé de signé cette décision

Si la personne détenue refuse de signer, la personne qui lui remet cette décision attestera par sa propre signature le refus de signature ainsi que celle d'un agent de détention.

Communication : ☒ à l'intéressé ☐ à la DSJ ☐ au MP ☐ au SESPP ☐ au SPoMi ☐ autres :

L> Sécu /Stat/SESPP/Rémun./16.03.2021/LM

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Case postale 1, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10, F +41 26 304 10 70

PV – Audition de M. DOUGOUD Mickaël, né le 26.04.1991

Sont présents : Roger Crottaz (RC), Sandrine Hauswirth (SH), Mickaël Dougoud (MD) et Charlotte Gremion (CG) à la prise de notes.

Rappel des faits : On voulait parler des conditions du PEM. Une des conditions, notamment l'interdiction de créer des comptes sur les réseaux sociaux. On n'est pas sûrs que vous l'ayiez respectée.

RC - Q : Un des points de votre PEM concerne les réseaux sociaux. Que pouvez-vous me dire à ce sujet ?

R : J'ai un vieux compte FB depuis longtemps

Q : Quand vous êtes-vous connecté la dernière fois ?

R : Il n'y a pas longtemps, je me suis connecté hier soir la dernière fois. J'ai pu m'y connecter grâce à un natel d'un codétenu. C'est M. Milleron.

Q : Vous n'avez qu'un compte FB ?

R : Oui seulement FB et Instagram

Q : Vous êtes conscients que vous avez violé une condition du PEM ? Quelle conséquence pensez-vous que cela engendrera ?

R : Du négatif, je pense une sanction, ça fait un moment que je n'en ai pas eu, enfin voilà !

Q : Je vous informe que vous avez violé le règlement de l'établissement. Cela sera sanctionné plus tard dans la semaine. C'est très grave. A Bellevue vous aviez été pris pour la même chose.

R : J'avais une clé 4G là-bas.

Q : Vous faisiez quoi avec ça ?

R : J'allais sur les réseaux, en ce temps j'allais discuter avec Jennifer.

Q : Ces derniers temps vous aviez contact avec qui ? Pourquoi alliez-vous sur ces réseaux ?

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Case postale 1, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10, F +41 26 304 10 70

R : Faire des rencontres, amies et copains – 2-3 détenus partis, puis contacts avec des personnes dans les suggestions du site

Q : C'est qui ces suggestions ? Quelle catégorie ?

R : Dames, filles de mon âge

Q : Que cherchiez-vous par ces relations ?

R : J'ai discuté avec des personnes anciennement détenus (Denis, Thonney). On a sympathisé mais rien de plus

Q : Que recherchiez-vous par ces relations ? Pour quels actes êtes-vous ici ?

R : Viols multiples, contraintes, prendre le dessus pour au final les soumettre et les abuser. C'était majoritairement des majeurs et ça s'est fait par les réseaux

Q : Avez-vous recommencé ça avec les réseaux récemment ?

R : Non, à aucun moment je ne me suis fait passer pour un autre. Avec certaines personnes je disais que je voulais m'amuser, mais à aucun moment je ne voulais faire entrer des produits à la Sapinière

Q : Donc vous dites que vous n'avez fait aucune menace ?

R : Je conçois que j'ai été contre le règlement, mais aucune menace n'a été faite

Q : Dans ce cas-là pouvez-vous nous donner formellement votre autorisation pour aller sur vos comptes FB et Instagram ?

R : Oui, je n'ai rien à cacher.

Q : Vous avez l'air transparent, donc on va contrôler.

SH - Q : On vous suit sur les réseaux depuis quelques semaines. Dernièrement on a vu que vous avez changé le nom et bloqué la liste des amis. Vous doutiez-vous de quelque chose ?

R : Non, mais ceux qui savaient que j'allais sur ces comptes me l'ont conseillé

Q : Quel était votre objectif ?

R : Honnêtement, ces temps ça devenait difficile avec les départs de la SAP, mon dossier pénal stagne, l'expertise criminologique m'a perturbé, je me sentais seul. On m'a proposé d'utiliser un natel donc je n'ai pas refusé (1h par soir).

Q : Avez-vous pensé aux conséquences de cela ? ça s'est déjà passé à Bellevue ?

R : Non jamais pensé aux conséquences

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Case postale 1, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10, F +41 26 304 10 70

Q : Comme vous l'avez dit très justement, vous avez joué et vous avez perdu. C'est embêtant, car il va y avoir une sanction disciplinaire mais également une conséquence plus rude. Vous allez retourner en SF aujourd'hui même. Ces éléments sont inquiétants par rapport à votre profil, dossier

R : Vous dites que parce que je me suis connecté une-deux fois je n'ai pas changé, je suis tjrs un prédateur

Q : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Que pensez-vous que vous nous prouvez quand on découvre ça ?

R : Si je me mets à votre place, « ok il a merdé », vous avez vu que normalement tout se passe bien. C'est le premier faux pas depuis en tout cas 3 ans et depuis que je suis à la SAP.

Q : Ce n'est pas un petit faux-pas.

R : Non je ne minimise pas, je sais bien.

Q : Ce que vous devez comprendre c'est que vos actions ont des conséquences. Des actions de ce type avec le dossier qui est le vôtre c'est inquiétant. Quand on voit ça, les profils que vous suivez sur Instagram *(montre des photos des comptes suivis sur Instagram)*. On se dit « il n'a pas compris », c'est limite de la pornographie dure.

R : Si vous regardez, je ne la suis pas celle-là

Q : Mais si, on a pu voir les gens que vous suivez depuis un autre compte externe. Quand on voit ça, on se dit que M. Dougoud n'a pas compris

R : C'est votre opinion, mais moi je ne suis pas d'accord.

Q : Cela sera transmis au CPF. C'est pertinent que vous travaillez cela avec eux. Je ne veux pas vous faire la morale, je pense que vous avez compris ce que vous avez commis de faux. Ce qui va se passer c'est qu'on va vous mettre en SF en attendant qu'on décide ce qu'on va faire avec vous. Je retiens aujourd'hui que vous avez été collaborant. Vous auriez pu tout nier en bloc.

R : Ça aurait servi à quoi ?

Q : A rien. Ce qui va se passer c'est que vous allez aller en SF, on discutera au réseau de cette situation et de la suite.

R : Ça veut dire quoi ?

Q : Pour le moment, vous avez agi, nous on réagit. Vous allez aller en SF en attendant notre réseau.

R : Ça m'a mis un gros frein ?

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Case postale 1, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10, F +41 26 304 10 70

Q : Oui clairement c'est un gros retour en arrière.

R : Je ne le voyais pas comme ça.

RC- Q : Encore un autre élément, j'ai discuté avec les AD, ils sont tombés des nus. Ils croyaient en vous très sincèrement.

R : Je prends mes responsabilités.

Q : Qui a les natels de l'autre côté ?

R : M. Uldry et un au deuxième étage mais on ne sait pas. On entend un réseau

Q : Ça s'entend ?

R : Le bâtiment est vieux, on entend vraiment quand qqn se connecte.

SH- Q : Au vu des éléments discutés, le SESPP prévoit un retour en secteur fermé pour une durée indéterminée. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

R : Je suis dégouté, C'est le pire pour moi, à la SAP je suis bien, j'ai plein de projets, je sais qu'on me faisait confiance, j'avais des responsabilités. Me retrouver ici, je suis dégouté.

Q : Je pense effectivement que plusieurs personnes seront déçues à la SAP. On espère que vous allez comprendre cette fois.

RC - Q : quand j'ai vu les photos, on voit que ce n'est pas des jeunes filles de bonne famille. Je me pose des questions quand même. J'espère sincèrement que lorsqu'on regardera vos comptes, on ne trouve rien avec des jeunes filles.

R : Je vous assure que non, je suis droit dans mes baskets.

Q : Si vous voulez vous reconstruire, il faut changer de domaine. Sinon cela attire des ennuis. Il faut rechercher la relation sincère. Avez-vous qqch à ajouter ?

R : Je ne sais pas si c'est envisageable, mais serait-il possible de discuter avec MM. Kaufmann et Lohm ?

➔ Une rencontre sera mise en place afin que M. Dougoud puisse s'exprimer.

Au vu de la situation, un retour en secteur fermé pour une durée indéterminée est prévu pour M. Dougoud, tant que le SESPP n'aura pas pris sa décision. Cette dernière intégrera une voie de recours.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Case postale 1, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10, F +41 26 304 10 70

Sandrine Hauswirth : _____

Roger Crottaz : _____

Mickaël Dougoud : _____

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Décision – Sanction disciplinaire

Prénom et Nom Mickaël DOUGOUD

Date de naissance : 26.04.1991 **Bâtiment :** BC **Cellule :** C1 / 113

Vu :

La Loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM ; RSF 340.1) ;

L'Ordonnance du 5 décembre 2017 relative à l'exécution des peines et mesures (OEPM ; RSF 340.11) ;

Le Règlement de détention du 20 décembre 2017 de l'Etablissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse ;

Le rapport écrit du 12.01.2024 à 00h40 ;

Le protocole d'audition du 16.11.2020 à 10h30

Considérant :

- Que la personne détenue était en procession de matériel interdit, ce qui constitue une infraction au sens de l'article 67 du règlement de détention, alinéa b) l'acquisiton, le trafic et la détention d'armes ou de matières dangereuses ou de tout autre objets interdit.
- Que le concerné reconnait les faits..
- Que le concerné a déjà été sanctionné disciplinairement à 1 reprise, dont 1fois pour b) l'acquisiton, le trafic et la détention d'armes ou de matières dangereuses ou de tout autre objets interdit

Prononce en vertu de l'article 46 LEPM :

☒ Article 46 al. 1 lit. a : L'avertissement

Voie de recours

La présente décision est sujette à recours dans les dix jours dès réception (art. 47 al. 1 LEPM).
Le recours doit être adressé à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, Grand-Rue 27, 1700 Fribourg.
Le recours n'aura pas d'effet suspensif (art. 47 al. 2 LEPM).

Sugiez, le 18.01.2024

Pour la direction de l'EDFR : Claude-Alain Chevalley

Le soussigné confirme avoir reçu la présente décision en mains propres et atteste en avoir pris connaissance.

Sugiez, le 18.01.2024

Signature de la personne détenue :

☐ La personne a refusé de signer cette décision.

Si la personne détenue refuse de signer, le collaborateur ou la collaboratrice compétent-e de l'EDFR qui lui remet cette décision, attestera par sa propre signature ainsi que par celle d'un ou d'une agent-e de détention, le refus de signature.

Communication : ☒ à l'intéressé ☐ au MP ☒ autorité de placement ☐ autorité migratoire ☒ autres :interne EDFR

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Protocole d'audition

Prénom et Nom : Mickaël DOUGOUD

Date de naissance : 26.04.1991 **Bâtiment :** BC **Cellule :** C1/113

Audition du : 16.01.2024 Heure : 11h00

Rappel des faits, basé sur le rapport :

00h35 : Fouille du vestiaire de la vacherie

00h40 : Découverte d'une pochette pour CD contenant un jeu pour Playstation 3 « The Last of us » classifié PEGI 18. Ce type de support de donnée ne fait pas partie de ceux autorisés conformément à l'art. 41 al. 2 let. b du Règlement. Le matériel interdit se trouvait dans la poche latérale d'une parka appartenant à M. DOUGOUD Mickaël, suspendue à un crochet mural.

Description des faits selon votre appréciation :

MD : M Von Allmen m'a donné ce jeux sur DVD pour solder une compensation car il m'a endommager une série sur DVD.

Questions – réponses :

CACH : Avez-vous reçu le classeur de réglementation EDFR ?
MD : Oui, il y longtemps
CACH : Au sein du règlement de détention, il est écrit que procéder du matériel informatique (jeux) +18 ans est interdit au sein de l'EDFR. Etes-vous au courant de cette disposition ?
MD : Oui, c'est pour ça que je ne l'ai pas « rentré » au BC.
CACH : Est-ce que ce DVD vous appartient ?

MD : Non, il était à M. Von Allmen.

CACH : Comment expliquez-vous que l'on a trouvé ce DVD dans votre veste dans le vestiaire de la vacherie ?

MD : Je l'ai laissé là-bas, je l'ai juste mis dans ma veste.

CACH : Est-ce que ce DVD était destiné à une autre personne ?

MD : Il était à disposition des autres détenus de la vacherie, mais il n'était destiné à personne de précis.

CACH : Comment le DVD est arrivé jusqu'à la vacherie ?

MD : M. Von Allmen l'a apporté comme je viens de l'expliquer

CACH : Si on analyse le DVD, va-t-on y trouver du contenu interdit par votre PES ?

MD : Non

CACH : Etes-vous mêlez à un quelconque trafic au sein de l'EDFR ?

MD : Non

Avez-vous quelque chose à ajouter :

MD : Non rien de plus.

Auditionné par : Claude-Alain Chevalley | Signature :

Signature de la personne auditionnée : | Signature :

☒ La personne refuse de signer
☐ La personne refuse d'être auditionnée

Nom et prénom du témoin : | Signature :